

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2011

BIOÉTHIQUE - (n° 3111)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 85

présenté par
M. Leonetti

ARTICLE 24 QUATER

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« auditionnés »,

le mot :

« entendus ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.